

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 18.50)

ÉTRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 23 fr.)

(Changement des 3 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de chèques postaux 11 c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

GRAND CONSEIL

SEANCE DE VENDREDI 23 NOVEMBRE

Président : M. J. Escher

La correction du Kelchbach à Naters

Un jour de fête, le 15 août dernier, une débâcle du torrent le Kelchbach, déjà coupable de plusieurs méfaits antérieurs, inonda le village de Naters et y causa d'importants dégâts. Une poche glaciaire s'était vidée pendant une après-midi orageuse. A la sortie des gorges, où le torrent coule dans la 1^{re} partie de son cours, il emporta les terres arables, répandit le limon dans le village et dans la plaine et combla son lit de gros cailloux. 800 mètres cubes de limon ont été extraits des bâtiments inondés.

La correction est urgente dès la sortie des gorges à la route de la Furka, car si une nouvelle crue se produisait dans l'état actuel, la même inondation désolerait encore la localité.

M. Alfred Pot (Vouvry) rapporte et rend compte de l'état des lieux. Les travaux urgents sont dévisés à 90,000 fr. dont le 20 % est mis à la charge de l'Etat et sera payé par annuités de 5000 fr., la première ne sera versée qu'en 1924.

Adopté d'urgence.

Budget cantonal 1924

(suite)

On procède à la revue du Département des Travaux publics. Les rubriques des dépenses pour les routes subissent une réduction systématique du 10 %. C'est ce qui constitue une économie d'environ 25,000 fr.

M. Trottet constatant que l'état actuel des routes laisse beaucoup à désirer, se demande si l'on pourra encore y circuler avec les réductions budgétaires admises par le chef du Département. Faudra-t-il dorénavant recommander son âme à Dieu (rires) avant de se hasarder avec des véhicules sur nos routes cantonales ?

Les taxes des véhicules à moteur qui viennent d'être modifiées produiront une plus-value de recettes considérable. Très bien !

M. Charvoz constate qu'il y a des différences très sensibles dans le coût de l'entretien des routes cantonales. La dépense varie de 78 à 326 fr. par kilomètre. Il y a-t-il autant d'inégalité dans les salaires des cantonniers ?

M. Delacoste explique ces différences par l'importance très variable des routes et par l'intensité de la circulation. Et en général les salaires sont plus élevés dans le Bas-Valais que dans le Haut.

M. Bellwald (Viège) propose de majorer de 16,000 à 18,000 fr. la rubrique relative aux salaires des cantonniers. M. Bellwald conteste la plus grande nécessité du cylindrage pour les routes du Bas-Valais que pour celles du Haut. Mais les modifications de chiffres qu'il

proposé sont rejetées selon l'avis de M. Delacoste.

M. Mudry (Lens) se plaint du mauvais entretien de la route Granges-Lens. Depuis deux ans, les cunettes n'ont pas été vidées. Le cantonnier doit être brouillé avec l'administration communale.

C'est à la commune à réclamer à l'Etat, répond M. Delacoste, car il s'agit d'une route communale.

M. Kuntschen, président de la ville de Sion, soutenu par M. Balet, de Grimisuat, réclame l'établissement de parapets en attendant la correction de la route du Rawyll, où ces deux députés ont découvert le « plus mauvais contour du canton ». Mais on ne fera pas droit à cette demande, car M. Métroz, président de Liddes, rappela à propos que les contours dangereux sont nombreux sur la route du Grand-St-Bernard, et qu'il faudrait aussi prévoir au budget les crédits nécessaires pour les corriger. Cette intervention est convaincante pour faire repousser la demande de M. Kuntschen dont le succès aurait jeté le Grand Conseil en plein dans la surenchère et le régionalisme, au sujet desquels vont s'échanger dans quelques instants des propos un peu vifs entre MM. de Chastonay et Schröter.

Au surplus, on nous fait remarquer que ce contour dangereux de la route de Grimisuat sert justement d'épreuve pour ceux qui aspirent au permis de conduire.

S'il n'existait pas, il faudrait le créer.

M. Couchepin pose une question au Département des Travaux publics au sujet de la prise du gravier entre les épis du Rhône. L'Etat qui s'est réservé le droit d'autoriser ces fouilles devrait faire payer une finance.

M. Pont plaide en faveur de la protection de l'église historique de St-Pierre-de-Clages.

M. Fama prie le Conseil d'Etat de vouer toute sa sollicitude aux graves problèmes qu'a suscités l'ouverture du canal d'assainissement Riddes-Martigny ; chacun sait que de nombreux propriétaires ont été gravement lésés.

Cette importante question intéresse surtout les deux départements des Travaux publics et de l'Intérieur. C'est le titulaire de ce dernier, M. Troillet, qui répond longuement en faisant un exposé de ce qu'entend faire l'Etat pour l'achèvement de l'œuvre et la mise en culture des terrains assainis. Il parle aussi du dessèchement opéré dans le Haut-Valais par l'établissement du canal Viège-Rarogne. Les travaux réunis exécutés dans la plaine ont amené le dessèchement de 2800 hectares de terrain dont 540 pour la région Viège-Rarogne et 1560 pour la plaine Riddes-Martigny. De cette dernière étendue, 583 hectares appartiennent à des bourgeoisies. A celles-ci incombe une tâche très intéressante pour le canton. Une fois assainis, les terrains devront être mis en lotissements. Il faudra favoriser les particuliers par d'encourageants subsides et attirer en plaine la population trop dense de quelques contrées

de la montagne, d'où des familles descendraient dans les fermes nouvelles de la vallée du Rhône transformée. Toute une étude des plus essentielles reste à faire, celle de reconnaître quels sont les procédés et le genre de culture qui conviennent le mieux à chaque terrain.

La question de l'irrigation et celle du remaniement parcellaire sont parmi les premières à élucider. Le gouvernement portera bientôt un arrêté et, pour les études à entreprendre sans retard, pour ne pas perdre du temps, il sollicitera les crédits nécessaires.

M. Fama est satisfait d'entendre développer ce programme d'améliorations foncières.

Budget du Département de l'Intérieur

La courageuse commission n'a pas hésité à porter son bistouri jusque dans la citadelle où se retranche le chef du Département de l'Intérieur.

Des réductions y ont été pratiquées aussi comme de juste. M. Troillet relève que les branches élaguées représentent une réduction de 60,000 fr., en grande partie au détriment de l'agriculture. Il faut bien consentir en cette heure de gêne à ces douloureux sacrifices, mais il se réserve de prendre une juste revanche quand de meilleurs jours seront revenus.

Le médecin cantonal et le vétérinaire cantonal sont les premiers frappés. Ils ne seront plus que des fonctionnaires demi-permanents, si l'on peut dire. Ils travailleront désormais trois jours par semaine seulement pour le compte de l'Etat. M. Troillet a dépensé en vain beaucoup d'éloquence pour sauver la situation du second. Il s'est buté à une majorité hostile de 40 voix contre 31.

M. Troillet parle avec la persuasion d'une bonne mère de famille pour convaincre M. Gertschen de la grande nécessité des écoles ménagères rurales de Viège et de Château-neuf qui remplissent un rôle tout autre à côté des écoles ménagères ordinaires dont le but est différent. La ferme doit être tenue par une bonne fermière qui sache tirer parti de tout.

La commission en veut, paraît-il, à l'espèce chevaline dont elle a condamné radicalement le poste. C'est ce qui fait crier M. Leo Meyer, de Tourtemagne, qui est une localité d'élevage et une station de monte comme Charvat et Sion. Appuyé par M. Troillet, M. Meyer parvient à sauver 1500 fr. inscrits de nouveau à cette rubrique.

M. Troillet consent d'assez bonne grâce à la réduction des chiffres intéressant le petit bétail et le jeune bétail bovin. Mais il ne veut pas entendre parler de celle des sommes affectées à l'amélioration du gros bétail (60,000 francs) bien que M. Métroz, authentique député de la campagne, en ait proposé la réduction, attendu que les subsides distribués aux propriétaires ne dépassent guère parfois la valeur du licol (sic) que le paysan utilise pour conduire son bétail au concours.

Jean s'était avili à ce point, elle le déclarait indigne d'elle.

Mais elle l'aimait trop pour admettre une si odieuse trahison. Quelle que fût la gravité de l'accusation, elle n'y voulait pas croire. Elle se disait que son père avait pu être le jouet d'une illusion ; qu'avec son esprit hostile et prévenu, il avait dû, la nuit, prendre pour Jean quelque étranger qui lui ressemblait. Elle cherchait à se convaincre qu'il n'y avait dans tout cela qu'une déplorable méprise, un mystérieux malentendu, et que, le lendemain, Serraval, avec un mot, réduirait à néant ces téméraires affirmations. Malgré cela, le doute la tenaillait férocement ; il se mêlait à toutes ses pensées ou plutôt il lui enlevait la faculté de penser à toute autre chose qu'à la déloyauté possible de celui qu'elle aimait. Elle trouvait affreusement longues les heures qui la séparaient encore du moment où Jean serait mis en demeure de se disculper. Quand la nuit vint, elle essaya vainement d'engloutir son angoisse en s'assoupissant. Le doute ne lui laissait pas de repos, il tenait ses nerfs surexcités et ses yeux grands ouverts. Selon le mot de Shakespeare, « il n'y avait ni pavot, ni mandragore, ni soporifique au monde, qui pussent lui rendre le doux sommeil, maintenant que le soupçon était entré dans son âme ».

Pendant ce temps, Jean Serraval regagnait les Charvines, très ému de son entretien avec Simonne

Pour sauver ce poste, M. Troillet invoque le témoignage des éleveurs de la race brune du Haut-Valais et fait appel à sa remarquable érudition en zootechnie. Pendant ses vacances, le chef du Département de l'Intérieur doit sûrement passer de bonnes heures parmi les troupeaux !

Les efforts de deux vigneron, MM. A. Rey (Sierre) et J. Pont (Chamoson) ont eu pour effet de faire baisser l'impôt phylloxérique du 3 au 2^o/₁₀₀.

M. Cyrille Gard a imploré le secours de la Confédération pour les dommages subis par de nombreux propriétaires du fait de la vaginité granuleuse introduite dans leurs troupeaux, épizootie pire que la fièvre aphteuse, affirme le député de Bagnes. Ne devrait-on pas, en la traitant comme une maladie contagieuse du bétail, indemniser les propriétaires pour les frais de traitement ?

M. Troillet, qui rejette partiellement la faute sur la négligence des propriétaires, n'a pas beaucoup d'espoir sur les résultats d'une intervention à Berne à ce sujet.

SEANCE DE RELEVÉE DU 23 NOVEMBRE

Président : M. J. Escher

Budget de l'Intérieur

A 14 heures, MM. les députés sont là nombreux pour une séance de relevée.

M. Maurice Delacoste revient sur la destination des nouveaux terrains bourgeoisiaux. Je constate, dit-il, que le Conseil d'Etat ne s'est pas borné à la simple étude du problème posé par M. Fama en ce qui concerne le préjudice causé à certains propriétaires de sa commune de Saxon par les travaux d'assainissement de la plaine du Rhône.

Il a élargi la question et élaboré un programme tendant au développement général et à la productivité du sol du Valais. Je salue l'idée du Conseil d'Etat et j'interviens surtout parce que les mesures envisagées visent les bourgeoisies.

La plupart de ces bourgeoisies de la plaine lotissent leurs terrains et les remettent en jouissance aux bourgeois. Ce système n'est pas sans inconvénient en ce sens que les titulaires ne s'intéressent pas assez au sol qui leur est temporairement confié, car ils ont le sentiment que le travail qu'ils lui consacrent profitera surtout à leurs successeurs.

L'initiative du Conseil d'Etat est très heureuse parce qu'elle favorisera la vente ou le partage des terrains bourgeoisiaux.

A l'instar des bourgeoisies de Martigny-Ville, de Fully, etc., certaines autres bourgeoisies envisagent la vente ou le partage des terrains bourgeoisiaux. Il est utile qu'elles connaissent les vues du Conseil d'Etat. Celui-ci peut procéder de deux façons : en rendant le partage ou la vente des terrains bourgeoisiaux obligatoire ou en encourageant et en favorisant ces opérations.

L'une et l'autre bourgeoisie ont déjà élaboré des projets de vente de leurs portions ; il

et de sa rencontre avec le propriétaire du Toron. Tout en faisant la part de la méchante humeur de M. de Frangy et de ses préventions, il ne pouvait se dissimuler que ce dernier avait accueilli sa demande avec une satisfaction très modérée et y avait répondu avec une ironique ambiguïté peu rassurante. Dès qu'il fut remonté au chalet, il emmena sa mère dans son cabinet de travail, l'embrassa et lui confessa ce qui s'était passé depuis le jour de l'excursion au Charbon : — la scène inexplicable de M. de Frangy, les confidences de Simonne, les engagements pris et enfin son entrevue avec l'irascible gentilhomme.

— Chère mère, dit-il en terminant, tu trouveras peut-être que j'ai répondu un peu vite de ton contentement et de celui de mon père, sans vous avoir consultés ; mais pour tranquilliser Simonne et aussi pour me défendre contre les soupçons blessants de monsieur de Frangy, j'ai cru devoir rendre la situation aussi nette que possible... Je pense que vous ne me désavouerez pas.

— Mon Jean, reparti madame Serraval, tu sais combien je serai heureuse de te voir épouser Simonne... c'est tout à fait la femme que je désirais pour toi.

(Lire la suite en page d'annonces).

34 Feuilleton du « Confédéré »

Cœurs meurtris

par ANDRÉ THEURIET de l'Académie française

Mais depuis le printemps, depuis la venue de Jean au Toron, la certitude d'être aimée et de pouvoir se reposer sur une solide affection avait aboli ces pénibles souvenirs, ou du moins les avait rejetés dans un fabuleux lointain. Elle s'était soudain sentie transportée dans un milieu clémente, sous un ciel exquisément bleu. La plante longtemps battue du vent, longtemps déprimée par le gel, rencontrait un sol hospitalier, une exposition en plein midi, elle se développait merveilleusement et allait se couvrir de fleurs. Et voilà qu'un orage de grêle éclatait à l'improviste : tiges, feuilles et fleurs, cruellement mutilées, saignaient par toutes leurs fibres.

La première impulsion de Simonne avait été de mépriser les allégations de son père. Elle essayait de s'affirmer à elle-même qu'il les inventait pour

satisfaire sa rancune et la détacher de Jean Serraval. Mais à mesure que M. de Frangy précisait ses accusations, nommait la complice, accumulait les preuves, une brutale lumière pénétrait l'esprit de la jeune fille. Elle savait son père acariâtre, rancunier, prédisposé à voir surtout les vilains côtés de la nature humaine, mais elle lui reconnaissait un fond de dignité et le jugeait incapable de s'abaisser à un mensonge. Alors, une logique implacable lui démontrait que, si M. de Frangy était sincère, c'était Jean qui devenait coupable de la pire déloyauté. A l'heure où il lui prodiguait des paroles tendres et des promesses de constante affection, il la trompait avec la première venue ; ses protestations d'amour n'étaient qu'un jeu injurieux, une scélératesse comédie. Les mêmes lèvres qui s'étaient posées sur le front de celle qu'il appelait sa fiancée, il les avait profanées la veille en les traînant sur le visage de Philomène Balmette ! A cette pensée, la fierté de Simonne se révoltait, un dégoût lui montait à la bouche. Dans son intègre pureté, dans son intransigeance de jeune fille, elle se refusait à comprendre les faiblesses masculines et ces brèves liaisons où l'homme croit pouvoir savourer un rapide plaisir, tout en réservant son cœur. Ayant donné toute son âme, elle estimait que Jean devait lui appartenir totalement. Une infidélité, même superficielle, lui semblait une offense impardonnable, et si réellement

convient qu'elles sachent si ces projets ne sont pas en contradiction avec les vues du Conseil d'Etat. Doivent-elles d'ores et déjà demander la collaboration du Service des améliorations foncières? Convient-il de résoudre le problème dans le sens de l'obligation ou par la voie facultative en fournissant les meilleurs moyens propres à mener à bien cette transformation sociale, peut-on dire, des avoirs bourgeoisiaux?

M. Troillet indique quelles sont les intentions du gouvernement. Les bourgeoisies sont tenues de procéder à un lotissement. Un arrêté va être porté et pour les études nécessaires le gouvernement demandera un crédit de 10,000 fr.

La subvention de l'Etat à la **Chambre de Commerce** était à l'origine de fr. 5000. Elle fut portée à fr. 10,000 pendant les premières années prospères, d'après-guerre pour être réduite à 7000 fr. dans le budget 1923. Pour 1924, le Conseil d'Etat proposait d'abord 5000 francs, puis, sous la pression des nécessités économiques, il était descendu à la moitié de ce chiffre. La Commission est revenue au montant de fr. 4000, le strict indispensable à l'existence de cette institution qui a rendu de grands services, non seulement au commerce et à l'industrie, mais aussi à l'agriculture spécialement et à toutes les branches de notre activité économique. Dans un éloquent plaidoyer, M. **Trottet** fait ressortir sur toutes ses faces le rôle multiple de la Chambre de Commerce et les avantages qu'en retirent toutes les classes du Valais. Seuls quatre petits cantons n'ont pas de Chambre de Commerce. Berne et Zurich en ont deux. Partout on a reconnu la nécessité de cet organisme qui est un auxiliaire précieux pour l'Etat dans l'étude d'une foule de questions complexes sur lesquelles elle fournit une documentation sûre et abondante. Les cantons voisins de Vaud et de Fribourg allouent respectivement à leurs Chambres de Commerce 20,000 et 10,000 fr. Sans vouloir le moins du monde récriminer, eu égard aux subsides versés pour l'agriculture, celui alloué à la Chambre de Commerce est bien modeste. Pour qu'on soit en droit d'attendre de celle-ci un travail efficace, il est nécessaire de maintenir ce minimum de 5000 fr., conclut M. **Trottet**.

M. Gertschen opine dans le même sens, en allemand.

M. Pitteloud se déclarerait d'accord avec la proposition **Trottet**, mais s'étonne de l'allégation de la commission selon laquelle le chiffre de 4000 fr. serait reconnu suffisant par les intéressés eux-mêmes.

Le strict indispensable à l'existence de la Chambre de Commerce, rectifie M. **Ribordy**. Mais après un discours hostile de M. **Petrig**, le crédit est fixé à 4000 fr. et la proposition de M. **Trottet** mise en minorité.

L'assistance-chômage et la lutte contre le chômage, postes qui grevaient lourdement les budgets précédents, sont supprimés au grand déplaisir de M. **Dellberg**, qui sollicite la pitié de la Haute Assemblée pour les 332 chômeurs qui sont encore inscrits. Il est vrai qu'une bonne partie d'entre eux ont du travail assuré. Pendant qu'existera un office du chômage, il y aura toujours des chômeurs, dit M. **Troillet**. Le vœu de M. **Dellberg** n'a pas d'écho dans l'assemblée.

Une discussion, où interviennent les compétences financières de l'assemblée s'engage à propos du chiffre de la **participation du canton aux bénéfices de la Banque cantonale** que la commission voudrait porter de 165 à 200,000 fr. M. de **Chastonay** s'y oppose et, soutenu par MM. **Maurice Delacoste** et A. **Tissières**, obtient gain de cause.

Traitements

En 1914, les traitements des employés d'Etat absorbaient le 25 % du produit des impôts directs. En 1922, cette proportion ascendait au 45 %. C'est exagéré, a dit M. **Obrecht**. Les nouvelles réductions proposées par la commission s'élèveront à environ 48,000 francs. En plus des réductions subies déjà pour 1923, il faut ajouter 2 % pour les employés mariés et 3 % pour les célibataires. Comme précédemment, les deux premiers mille francs pour chaque traitement ne subsistent aucune diminution. M. de **Chastonay**, qui y voit un acheminement vers le principe du sursalaire familial, lequel du reste a toutes ses sympathies, déclara-t-il ne peut pas admettre, cependant, qu'on entre dans cette voie par une opération de réductions de traitements. Au projet de la commission, il oppose une réduction uniforme de 2,5 % pour tous les employés en faisant abstraction de leur situation de famille. Au point de vue budgétaire, les deux systèmes se valent à peu de chose près. M. **Dellberg** y va de son ancienne favorite en faveur des traitements des fonctionnaires. Il ne comprend pas qu'on rogne toujours les traitements des employés pendant que la vie renchérit de nouveau. Une altercation se produit encore entre le représentant socialiste et le chef conservateur M. **Evéquo**, qui s'attribuent réciproquement d'avoir le rôle facile dans l'assemblée.

Le futur président du Conseil national reproche à son tenace adversaire de faire du battage électoral.

Quand moins de gros capitaux se soustrairaient à l'impôt, le Valais pourrait bien payer

ses fonctionnaires, riposte M. **Dellberg**. Nous le croyons aussi.

Le Grand Conseil vote les réductions proposées par la commission.

Une bataille s'engage autour des **Régents**.

De 84,000 fr. qu'elles étaient en 1922, les allocations décrétées en janvier 1921, au lendemain d'un vote contraire du peuple, avaient été réduites à fr. 35,000 dans le projet de budget. La commission propose de les réduire encore de 20,000 fr. et de les porter à 15,000, en ne laissant subsister qu'une allocation de 10 fr. par mois aux membres mariés du personnel enseignant.

Cette allocation est étendue à toute l'année scolaire, sans distinctions mensuelles, par un amendement de M. **Morand** admis sans opposition.

Le sonore défenseur attiré des instituteurs, M. **Thomas**, combat vigoureusement les réductions proposées par la commission et entend revenir au chiffre de fr. 35,000, figurant dans le projet du Conseil d'Etat. Les fidèles serviteurs du gouvernement (je te crois! surtout les jours d'élection) et de la population valaisanne ne méritent pas d'être traités aussi cavalièrement. Les régents valaisans sont moins payés que dans le canton d'Uri, plus pauvre que le nôtre, et que dans celui de Genève aux prises avec des difficultés financières combien plus graves que chez nous.

M. **Thomas** a la joie d'être soutenu par M. **Burgener**, la première autorité pédagogique du canton, qui en l'occurrence n'hésite pas à se désolidariser d'avec ses collègues, pour tendre la perche à ses ouailles de l'enseignement primaire. Les allocations de renchérissement rappellent les anciennes primes d'encouragement au personnel enseignant, dit-il. Rien n'y fait. Toute l'éloquence pédagogique des défenseurs professionnels des régents parvient en vain aux sourdes oreilles d'une majorité impitoyable qui vote les propositions de la commission par 43 voix contre 29.

Les indemnités payables par l'Etat à l'abbaye de **St-Maurice** subissent une réduction malgré le pathétique discours de M. **Burgener** qui a parlé du Vénérable abbé de **St-Maurice** en des termes si louangeux qu'ils auraient fait bondir M. le Dr de **Cocatrix**. Mais l'honorable préfet de **St-Maurice** n'a pas siégé en cette session. On nous a dit qu'il a entrepris un voyage en Afrique. Bien du plaisir!

L'éloquence du Chef du Département a été mieux récompensée dans la défense des Ursulines de **Sion** et de **Brigue**.

(A suivre).

Le compte rendu de la séance de samedi, et d'une partie de celle de vendredi est renvoyé au numéro de mercredi.

La majoration du taux de l'impôt n'a pas été discutée et a été renvoyée au mois de mai. On a battu en retraite devant l'opposition.

Le budget a été voté avec un déficit de près d'un million et demi, en y comprenant les 630,000 fr. d'amortissement de la dette publique.

VALAIS

Les braves sur le front. — M. **Edouard Longhi**, sergent d'infanterie de l'armée italienne pendant la guerre, fils de M. **François Longhi**, entrepreneur à **Martigny**, a été décoré de la croix du mérite de guerre par le gouvernement italien qui lui a remis en outre un diplôme avec deux médailles de bronze frappées à la commémoration de l'Unité italienne (1848-1918).

ST-MAURICE. — **Accident.** — Un jeune ouvrier d'**Aigle**, M. **Victor Jordan**, a eu les deux jambes gravement contusionnées en travaillant à **St-Maurice** à la pose des câbles pour l'électrification. On espère qu'il s'en tirera sans trop de peine.

VIONNAZ. — **Une halte!** — **Vionnaz**, qui est à près de quatre kilomètres de la gare de **Vouvry**, la plus proche, est bien isolé près de la ligne de **St-Maurice-Bouveret**. Enhardie par les succès de **Chamoson** et de **Massongex** et par la création d'une halte à **Châteauneuf**, la commune réclame, à son profit, l'établissement d'un arrêt de ce genre qui ferait l'affaire de toute la population de **Vionnaz**.

MARTIGNY

Les surprises du divorce

Ces insupportables belles-mères passent de bien mauvais quarts d'heure dans l'hilarante pièce de MM. **A. Bisson** et **Antony Mars**, que le groupe littéraire du Chœur d'hommes, avec le concours de quelques gracieuses auxiliaires (oh, l'âme pas tant!), a offert pour la première fois dimanche soir 25 courant au public de **Martigny**. Celui-ci était venu nombreux. La grande salle de l'Hôtel de Ville, remise à neuf d'une façon qui frappe l'œil agréablement, était remplie de spectateurs qui ont ri jusqu'aux larmes aux nombreuses scènes tragi-comiques dans lesquelles le malheureux genre est aux prises avec une férocité et irascible belle-mère. Les quiproquos, les plus amusants, les situations les plus im-

prévues, des lazzis comiques se succèdent sans interruption, ce qui entretient le fou rire jusqu'à la fin chez les moins disposés à s'égayer.

Personnes moroses, un bon conseil: Retournez dimanche prochain, 2 décembre, en matinée et en soirée, écouter et applaudir les artistes du Chœur d'hommes. Vous aurez tout à y gagner. Des professionnels ne réussiraient pas mieux que l'un et l'autre d'entre eux.

M. A. T. qui s'est si bien mis dans la peau du malheureux **Henri Duval**, auquel le destin a attaché une mégère à sa vie, vous démontrera que vos tristesses ne sont rien à côté de ses tribulations et vous apprendra à supporter allègrement les misères du foyer, des bagatelles si vous n'avez pas à vos trousses une madame **Bonivard**.

Actrices et acteurs du Chœur d'hommes, merci et bon succès pour dimanche prochain.

Dans la région

« Le Foyer pour tous »

Grâce à la générosité et au dévouement d'un grand défenseur des petits et des humbles, le Dr **A. Forel**, d'**Yvorne**, il a été inauguré vendredi dernier un « Foyer pour tous » à **Aigle**.

Celui-ci, situé « en **Secrettaz** », sur la route cantonale de **Lausanne** à **St-Maurice**, peut contenir 40 à 50 personnes qui pourront se délasser par la lecture d'une petite bibliothèque et de journaux de différentes nuances. Il y aura même des jeux pour les personnes aimant à s'amuser. Le « Foyer » ne vendra que des boissons sans alcool et la consommation sera facultative.

En Suisse

Grand Conseil de Genève

Le nouveau Grand Conseil de Genève a tenu samedi sa séance constitutive, sous la présidence de son doyen d'âge, M. **Mabut** (indépendant).

Ont été élus: MM. **Alexandre Moriaud**, radical, président, par 87 voix; **Charles Burkin**, socialiste, 1er vice-président, par 49 voix; **Louis Lacroix** (Union de défense économique), 2me vice-président, par 62 voix; **Frédéric Navazza**, démocrate, secrétaire, par 54 voix; **Marius Maillard**, socialiste, vice-secrétaire, par 49 voix.

Le nouveau parlement genevois comprend 44 députés sortants réélus et 56 nouveaux. 53 font partie du Grand Conseil pour la première fois.

Affaires lucernoises

Une initiative lancée par les libéraux lucernois en vue de la réduction du nombre des membres au Grand Conseil, du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal a dépassé le chiffre légal requis de 5000 signatures.

Lapolice de **Lucerne** a fait arrêter en son bureau, M. **Kramis**, docteur en droit qui n'avait donné aucune suite à une invitation des autorités de se présenter en vue d'être interrogé. Cinq ou six plaintes ont été déposées contre **Kramis** pour injures à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

Mardi et mercredi, des assemblées populaires ont réclamé la mise en liberté de **Kramis**. Des plaintes pour violation de la constitution ont été adressées par les organisateurs au Conseil fédéral et au gouvernement lucernois. Mercredi soir, tard, **Kramis** a été remis en liberté sous caution de 1000 fr.

L'avocat **Kramis** joue le rôle d'un véritable agitateur populaire.

Votations zurichoises

Dimanche, la loi d'introduction à la loi fédérale concernant les droits d'auteurs sur les œuvres littéraires et artistiques, a été adoptée par le peuple.

L'initiative concernant le prélèvement d'un impôt spécial sur les étrangers séjournant dans le canton de **Zurich** a été adoptée par 34,389 oui contre 33,322 non; l'initiative fut jadis lancée par les « républicains » zurichoises.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en avaient recommandé au peuple le rejet parce que la constitution cantonale ne contenait aucune disposition permettant le prélèvement d'un tel impôt.

La Centovallina

La nouvelle ligne inaugurée dimanche a une longueur totale de 53 kilomètres; le tronçon suisse (18 km.) appartient à la Société suisse « **Ferrovie Regionale Ticinese** », dont le siège est à **Locarno** et qui possède également le chemin de fer du **Val Maggia** et les tramways électriques de **Locarno**. Le tronçon italien (35 km.) appartient à une Société italienne dont la direction se trouve à **Domodossola**.

La ligne doit franchir une très forte différence de niveau. **Locarno** se trouve en effet à 200 mètres du niveau de la mer, tandis que **Santa Maria Maggiore** se trouve à 828 m. d'altitude. Le parcours présente donc dans son ensemble des pentes très fortes qui, sur le tronçon suisse entre **Intragna** et **Corcapolo**, atteignent le 60 pour mille.

La durée du parcours **Locarno-Domodossola** est d'environ 3 heures avec les trains omnibus et de 2 heures et quart avec les trains directs.

L'énergie électrique pour le tronçon suisse est fourni par l'usine de **Ponte-Brolla** de la Société Electrique de **Locarno**.

Sur le tronçon suisse, il y a, à partir de **Ponte-Brolla**, neuf gares: **Tegna**, **Verscio**, **Cavigliano**, **Intragna**, **Corcapolo**, **Verdasio**, **Palagnedra**, **Cadanza** et **Camedo**. A **Camedo**, il y a les bureaux des deux douanes suisse et italienne.

La **Centovallina** ouvre aux touristes une région pittoresque presque inconnue encore et très intéressante au point de vue géologique.

Personnel des P. T. T.

L'effectif du personnel dans l'administration des télégraphes et téléphones suisses à fin octobre 1923 s'élève à 5710 unités contre 5957 à fin octobre 1922, soit une diminution de 247 unités.

Dans l'administration des postes suisses, l'effectif du personnel est de 15,723 unités contre 16,021 à fin octobre 1922, soit une diminution de 298 unités.

Machines à affranchir

La direction générale des postes a autorisé l'introduction des machines à affranchir et a donné la première concession à la maison **Hasler**, à **Berne**. Ces machines, fabriquées en Suisse, suppriment les inconvénients des méthodes d'affranchissement jusqu'ici appliquées et permettent de gagner un temps appréciable. Elles facilitent la tâche des administrations postales, qui n'auront plus besoin de confectionner et de vendre des timbres. Le service postal peut aussi se faire plus rapidement.

Suisses en Amérique

Le fabricant de chocolat **Milton S. Hershey** à **Hershey** (Pensylvanie) a légué toute sa fortune de 60 millions de dollars pour instituer après sa mort une fondation en faveur d'un institut d'orphelins et d'une école industrielle.

Le « **Bund** » apprend que M. **Hershey** est d'origine suisse. Sa famille s'appelait en vérité **Hirschy**.

Régie des alcools

Le Conseil fédéral s'est occupé de nouveau du postulat **Obrecht**. On sait qu'aux termes de ce postulat, le Conseil fédéral est invité à examiner la question de l'octroi à la Régie d'une subvention fédérale destinée à combler une partie du déficit provenant de l'exécution du contrat passé en juillet 1922 avec les fabricants d'alcool de fruit, et à en référer aux Chambres fédérales au cours de la session de décembre.

Le Département des Finances a proposé d'autre part de modifier les droits de douane sur les produits alcoolisés, dans le but de procurer à la Régie une augmentation de recettes et de permettre de nouveau, dès l'année prochaine, la répartition aux cantons de la « dime de l'alcool ». Le Département des Finances a déposé un projet d'arrêté dans ce sens sur le bureau du Conseil fédéral. Ce dernier n'a pas encore pris position à ce sujet dans sa séance de mardi, mais une décision interviendra probablement dans la séance de vendredi.

Electrification refusée

Lorsque la direction générale des Chemins de fer fédéraux eût admis l'électrification de la ligne **Berne-Delémont** dans le programme d'électrification accélérée, le gouvernement de **Bâle-Ville** adressa une requête aux autorités fédérales pour demander l'électrification accélérée du tronçon **Bâle-Delémont**. Or, sur la proposition de la direction générale, le Département des chemins de fer a repoussé cette requête en s'autorisant du fait que l'on ne saurait surcharger encore davantage le programme déjà considérable qui se trouverait compromis dans son ensemble si on allongeait encore la liste des lignes à électrifier.

Un transport difficile!

Ces jours derniers, annonce la « **Neue Glarner Zeitung** », on a vu passer dans les rues de **Glaris** un convoi peu banal. C'était une chaudière sortant des ateliers **Sulzer**, de **Winterthur**, et destinée à l'usine de tissage de **Riedern**. La chaudière pesait 32 tonnes et pour la transporter, on avait dû construire un chariot spécial, pesant à lui seul 9000 kilos. Ce formidable véhicule était traîné par un rouleau compresseur.

Maisons modernes

On construit actuellement à **Zurich**, dit le « **Volksblatt** » de **Meilen**, un formidable bâtiment qui comportera 75 appartements de sept pièces chacun. Les échafaudages édifés pour « profiler » cette gigantesque construction permettent de se faire une idée des dimensions de cette moderne caserne, qui sera la bienvenue, car elle offrira un abri aux habitants des maisons que l'on démolit pour construire la voie ferrée de la rive gauche du lac.

Harpagonne!

Il y a trois mois environ, décédait à **Saint-Blaise** (**Neuchâtel**), une toute petite rentière dans la septuaginta, réputée économe jusqu'à l'extrême limite et menant une existence des plus sédentaires. Très rarement, la voyait-on s'absenter plus de quelques heures de son logis. Dernièrement, lors de l'inventaire de son mobilier, quelle ne fut pas la stupéfac-

tion des préposés à cette opération de découvrir dans un vieux matelas une fortune de 165,000 francs constituée en bonne partie par de jolies pièces de 40 et 100 francs y étaient de nombreuses.

Jolie découverte pour les héritiers... et bonne aubaine pour le fisc.

Camion contre chemin de fer

Incidentement, nous avons appris ces jours-ci qu'un chargement de farine transporté par auto-camion directement de la minoterie de Zurich au magasin de l'A. C. V. de Bâle revient 180 fr. moins cher que transporté par chemin de fer. Cette différence, nous assure-t-on, est le fait surtout, des frais de camionnage de la minoterie à la gare de départ et, ensuite, de la gare d'arrivée au magasin. N'empêche que cette différence de frais donne ou devrait donner quand même à réfléchir à l'administration des CFF, car du train dont vont les choses, cette concurrence deviendra de plus en plus redoutable; inutile d'ajouter que cela ne contribuera guère à améliorer son budget.

N'y aurait-il donc aucun moyen de remédier à cet état de choses? Il nous semble que la technique moderne a, dans l'aviation et la télégraphie sans fil, sans parler de la technique des engins de guerre et de destruction, résolu des problèmes autrement difficiles. Pourquoi l'administration de nos CFF ne ferait-elle pas un concours, parmi les techniciens, sur la meilleure manière d'obvier à cet inconvénient? (Du « Coopérateur suisse »).

La pisciculture en Suisse

Au cours d'une assemblée de la Société des sciences naturelles de Berne, M. le Dr G. Surbeck, inspecteur des établissements de pisciculture, a donné des explications sur la pêche et la pisciculture, que nous résumons ici:

Les eaux de notre pays sont très bien entretenues au point de vue de la faune. Et, bien que nous ne possédions pas encore de données statistiques précises sur la consommation de poisson en Suisse, nous pouvons affirmer cependant que cette branche de notre production est loin d'être négligeable au point de vue économique. Avant la guerre, la vente de poisson atteignait annuellement 9 millions de francs au minimum, et ce chiffre n'est actuellement pas inférieur à 12 millions. Ce sont les lacs qui, avec leur superficie de 2000 km², fournissent environ les 2/3 de la production totale alors que les cours d'eau, qui ont une longueur totale de 35,000 km., n'en fournissent qu'un tiers. En effet, ce qui est important au point de vue de la production de poisson, ce n'est ni la longueur ni la profondeur, mais essentiellement la surface des eaux.

La pêche proprement dite existe depuis toujours; elle a été l'une des premières occupations de l'homme primitif. La pisciculture, au contraire, est de création relativement récente. C'est un paysan allemand du nom de Jacobi, qui, aux environs de l'année 1730, réussit le premier à féconder artificiellement des œufs de truites, c'est-à-dire dans certaines conditions données, et à garder les alevins dans des réservoirs. Mais ses essais tombèrent dans l'oubli et c'est longtemps après, au milieu du siècle dernier, que Napoléon III reprit la chose et créa, avec l'aide d'un état-major de spécialistes, le premier établissement de pisciculture à Hunningen près Bâle. En 1856, un établissement semblable fut créé à Meilen. Actuellement, notre pays n'en possède pas moins de 230, qui produisent annuellement environ 175 millions d'alevins.

Le but de la pisciculture était primitivement de développer la production pour que le consommateur puisse se procurer du poisson à un prix aussi bas que possible. Mais les choses ont changé dès lors et la pisciculture n'a plus d'autre but actuellement que de compenser le préjudice énorme causé à la faune des lacs et des cours d'eau par les barrages, usines de force motrice et autres constructions.

Les morts

Le médecin et remarquable conteur, plein de souriante philosophie, Dr Auguste Châtelain, vient de mourir à St-Blaise (Neuchâtel) à l'âge de 86 ans. Il était né à Neuchâtel en 1838 et a fourni une belle carrière professorale et médicale, surtout comme médecin aliéniste. Ses publications en littérature et en médecine forment une trentaine de volumes. Le défunt était un actif collaborateur de plusieurs revues et journaux de la Suisse romande.

M. Florian Lusser, ancien président d'Aldorf, ancien conseiller d'Etat et landammann d'Uri, vient de mourir à l'âge de 73 ans. Il représenta son canton au Conseil des Etats de 1891 à 1915.

— Le receveur de l'Etat pour le district de la Gruyère, à Bulle, Ignace Gremaud, 65 ans, a fait, jeudi soir, dans l'escalier de sa maison, une chute à laquelle il a succombé trois heures plus tard.

Elevage de la chèvre

Depuis 1866, date du premier recensement du bétail, l'élevage de la chèvre est en recul en Suisse, sans que cette diminution atteigne toutefois les proportions de celle de l'élevage du mouton. A chaque recensement, on relève une diminution du nombre des propriétaires de chèvres; elle a atteint le 37,6% entre 1866 et 1921. L'effectif total des chèvres a de même diminué de 45,434 têtes durant cette même période.

Chose étonnante, ce recul de l'élevage ne concerne pas les agriculteurs, mais bien plutôt ceux qui appartiennent à d'autres professions. On aurait pu croire en effet que le rationnement ainsi que les prix élevés du lait pendant la guerre engageraient les gens à avoir des chèvres. Ce fait ne s'est cependant pas produit, et pour deux raisons. La première, c'est que les chèvres ont atteint pendant la guerre un prix très élevé, inabordable, ou presque, pour les gens à ressources limitées. Et d'autre part, les dispositions prises par les autorités en vue de la mise en culture des places de sport, places d'exercices, etc., a empêché les propriétaires de chèvres n'ayant pas de « domaine » de se procurer le fourrage nécessaire.

D'après le recensement de 1921, il y a 85,1 chèvres pour 1000 habitants, et 14,2 par kilomètre carré de terrain cultivable et de pâturage. Cette moyenne est dépassée dans les cantons de Schwytz, Obwald, Appenzell (Rh. Ext.), Glaris, Valais, Uri, Tessin et Grisons. Par contre, les cantons de Zurich, Neuchâtel, Genève, Zoug et Bâle-Ville sont sensiblement en dessous de la moyenne. Dans 60 communes suisses, il n'y a pas de chèvres. En 1921, il y avait 385 associations suisses d'élevage de la chèvre, dont 107 dans le canton de Berne, 70 à Zurich, 50 à Soleure et 41 à St-Gall. Le canton des Grisons, qui possède à lui seul la dixième partie de l'effectif total des chèvres, ne possède en tout que 3 associations d'élevage.

Le nombre des propriétaires ayant plus de 50 chèvres s'élève à 27, dont 25 dans le canton du Tessin. Le plus grand propriétaire, qui a un troupeau de 81 têtes, habite Giornico. L'effectif total du bétail de race caprine se décompose ainsi: 14,8% de chèvres pour l'élevage; 10,9% de chèvres de boucherie; 1,4% de boucs, et 72,9% de chèvres laitières.

Un des motifs pour lesquels il est difficile à la population non-agricole d'avoir une chèvre, c'est la question de l'étable. En effet, si l'on ne possède qu'une seule chèvre, cela ne suffit pas à réchauffer l'étable quand l'hiver est rigoureux. Il faut qu'il y en ait plusieurs, ou qu'on puisse les mettre en compagnie du bétail bovin. Il faut espérer en tous cas que les sociétés d'élevage feront tous leurs efforts pour que l'élevage de la chèvre ne continue pas à diminuer encore dans notre pays.

Nouvelles de l'Etranger

En Allemagne

Au moment même où M. Poincaré recueillait un si beau succès au Parlement français, 500 voix contre 70, le chancelier du Reich, M. Stresemann, arrivé au pouvoir le 14 août par l'appui de 225 députés contre 70, a été renversé vendredi, 23 novembre, par une majorité de 230 voix, tandis que ses partisans n'étaient que 155.

Depuis sa rupture avec les socialistes, en octobre, il n'avait plus de majorité certaine.

— Le nouveau chancelier a été choisi par M. Ebert, dans la personne de M. Heinrich Albert, ancien ministre dans le cabinet Cuno. Son gouvernement sera composé de fonctionnaires.

M. Albert est né le 12 février 1874, à Magdebourg. En 1904, il fut chargé de l'organisation de la section allemande de l'Exposition universelle de St-Louis; en 1910, il fut nommé commissaire impérial pour l'Exposition de Bruxelles; plus tard, il fut adjoint près l'ambassadeur d'Allemagne à Washington, mission à laquelle mit fin la déclaration de guerre des Etats-Unis à l'Allemagne.

De retour en Allemagne en même temps que le comte Bernstorff, ambassadeur du Reich aux Etats-Unis, M. Albert fut de nouveau affecté au service de l'administration centrale, avant de prendre la succession de M. Baakes comme sous-secrétaire d'Etat chef de la chancellerie du Reich. Dans le cabinet Cuno, il fut attribué à la direction du ministère du Trésor.

Le Dr Albert n'est lié, qu'onsache, à aucun parti, mais ses opinions le rapprocheraient des démocrates.

La presse berlinoise ne lui fait pas un accueil bien enthousiaste.

Cà et là

— La princesse Elsa Hohenlohe donnait à manger à un zèbre, au jardin zoologique de Vienne, lorsque l'animal la mordit au doigt. Elle fut aussitôt pansée dans un sanatorium, mais un empoisonnement de sang se déclara et la princesse ne tarda pas à succomber.

— Les lettres de menaces et les insultes dont le professeur Einstein était l'objet de la part des milieux allemands ultra-nationalistes et antisémites, l'ont déterminé à quitter l'Allemagne pour se fixer en Hollande.

— Cinq jeunes danseuses grecques ont dansé jambes nues devant l'autel de l'église protestante épiscopale de Saint-Marc, à New-York. Le pasteur a tenté de donner une idée plus tangible des dogmes religieux au moyen de la danse rythmique, plus immatérielle que la sculpture ou la peinture.

— M. Giolitti, le vieux politicien italien, qui est âgé de 82 ans, a rendu publiquement hommage à M. Mussolini et au fascisme, à l'occasion de l'ouverture du Conseil général de la province de Cuneo.

— Tchitchérine menace de nouveau la Suisse de foudres lointaines à propos de l'acquiescement de Conradi et Polounine.

— La réunion républicaine tenue dimanche à Athènes a eu un succès dépassant toutes prévisions. Une foule immense appartenant à toutes les classes de la société a acclamé les orateurs républicains qui se sont tous prononcés pour l'instauration immédiate de la république. Les manifestants ont ensuite parcouru la ville aux cris de « A bas le roi! ». Pendant la réunion, le roi était resté au Palais dont la garde avait été renforcée.

Confédérés! Aidez-vous mutuellement!

On pouvait lire cette phrase dans des milliers de vitrines pendant la « Semaine suisse » qui vient de s'écouler. Elle veut rappeler que tous les groupements économiques dépendent les uns des autres. Si l'un d'eux venait à disparaître de l'organisme économique, il en résulterait un trouble dans les fonctions normales.

Voilà ce qu'oublient les nombreuses personnes qui croient réaliser un avantage personnel en faisant venir directement de l'étranger certains produits, laissant de côté le commerce indigène légitime.

Une maison étrangère fait une offre alléchante pour des cigares. Elle mentionne que les droits de douane sont de fr. 9.— par kilo et que l'acheteur lui-même doit payer cette somme, mais elle omet de spécifier que ce droit est calculé sur le poids total soit sur le poids des cigares comme sur celui de la cassettes et de l'emballage. Lorsqu'on réfléchit à ce point et au fait que les prix si avantageux sont sans engagement, on se rend compte que le profit ne peut pas être bien grand.

Les porte-plumes réservoir font également l'objet d'une bonne vente directe aux particuliers à en juger par les nombreuses offres que l'on reçoit. Qui ne désire pas acheter un porte-plume avec une plume plaquée or 14 carats au prix de fr. 2.60? On oublie qu'il y a une énorme différence entre une plume or et une plume plaquée or. Et il arrive que le particulier qui a payé un remboursement sur la promesse qu'un porte-plume suivra immédiatement doit attendre la marchandise pendant des mois et qu'il doit menacer la maison étrangère d'une plainte auprès des tribunaux pénaux avant de recevoir, non pas un véritable porte-plume réservoir, mais seulement un objet en celluloid dont les deux bouts sont faits pour recevoir des plumes ordinaires. La maison qui procède de la sorte, s'appelle Erich Franz Funke, Thalstrasse 1, Leipzig.

Une autre maison veut faire constater la bonne qualité de ses porte-plumes par des certificats reproduits sur les prospectus. On voit figurer parmi les organisations ayant fait des achats directs un syndicat d'une commune, une école secondaire, une école cantonale d'agriculture et d'économie domestique, ainsi qu'une administration fiscale. Les fonctionnaires et employés de cette administration ont fait venir de l'étranger un grand nombre de porte-plumes et de porte-crayons.

Il semble que ces fonctionnaires et employés fiscaux dont la tâche consiste à établir et à prélever les impôts devraient savoir que la capacité fiscale du commerce est en rela-

tion directe avec la marche des affaires et devraient, par conséquent, posséder plus de compréhension sur les exigences des plus simples de solidarité entre concitoyens. Ceux qui paient les impôts ne manqueront pas de faire leurs réflexions sur la manière de comprendre la solidarité économique que manifestent ces employés et fonctionnaires. (Semaine suisse).

Bibliographie

ALMANACH AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE. 1924. — 62me année. — Edition Victor Attinger, Neuchâtel. — 75 cent.

Parmi tant d'autres, l'« Almanach agricole » retrouve chaque année le public qui lui est fidèle depuis une période déjà longue. De père en fils, nos paysans grands et petits y cherchent chaque hiver les conseils pratiques ou basés sur la science expérimentale des savants de tous pays. Notons parmi les articles publiés cette année, la soixante-deuxième: la race brune suisse; les céréales indigènes; le pèse-moit; le droit successoral du paysan; l'effet nuisibles des engrais chimiques; l'enseignement agraire, etc., etc.; une chronique agricole et viticole très étudiée.

L'« Almanach agricole » est envoyé franco contre versement de 80 centimes au compte de chèques postaux IV 162, Editions Victor Attinger.

Dr Jaquerod: POUR EVITER LA TUBERCULOSE. « Petite Bibliothèque de Médecine et d'Hygiène ». — Un petit volume relié toile fr. 2.50. — Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Comment se fait-il que la tuberculose qui est une maladie évitable, même facilement évitable, soit aussi répandue et produise autant de ravages? Cela provient de ce que par ignorance et par insouciance on néglige de prendre des précautions qui sont relativement simples. Or, l'excellent petit livre du Dr Jaquerod énumère d'une manière claire et pratique toutes les mesures que les autorités et les particuliers devraient observer pour préserver les individus de la contagion tuberculeuse. Sous l'apparente simplicité des conseils, on devine à la lecture de cet ouvrage l'expérience consommée d'un spécialiste que sa longue pratique a familiarisé avec tous les problèmes que soulève cette grave question de la lutte contre la tuberculose.

L'étude attentive de ce travail et surtout la mise en pratique de toutes les recommandations qui y sont présentées pourraient conduire à des résultats magnifiques, si le public voulait bien se pénétrer de l'importance des notions et des sages prescriptions que renferme cet ouvrage.

Il n'est presque pas de famille qui n'ait à prendre des mesures pour éviter un danger de contagion qui se dissimule et le Dr Jaquerod a grandement raison de montrer combien il faut d'attention et de perspicacité pour découvrir les conditions nocives qui menacent surtout les enfants.

Mais une fois l'attention éveillée sur ce point spécial de toutes les contagions possibles, « il faut à chacun lutte individuellement pour son propre compte, afin de se protéger soi-même et de protéger ses enfants contre la contagion. »

Ce petit volume mérite d'être largement répandu dans le public, dans les familles, dans les écoles, où il sera un guide précieux. A ce titre-là, il est mieux qu'une excellente étude, il est une bonne action.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS
22 nov.	23 nov. à 10 h.
Paris	30.87 31.30
Londres	24.98 25.01
Italie	24.77 24.92
New-York	5.73 5.72
Belgique	26.05 26.92
Hollande	217.50 219.—

ATTENTION

Le soussigné avise le public de Martigny et environs, qu'il ouvrira le samedi 1er décembre à Martigny-Ville, Place Centrale, une

Boucherie-Charcuterie

C'est par des marchandises de 1er choix qu'il espère obtenir la confiance d'une nombreuse clientèle. Se recommande: **Frédéric Schwelzer.**

Extraits de plantes distillées
 et plantes à laisser macérer 8 jours dans l'eau-de-vie ou l'alcool fin 92 degrés pour faire soi-même les plus délicieuses liqueurs:
Chartreus jaune, verte; Liqueurs du couvent, crème de mandarine, de vanille, de cassis, de framboise, de cacao anisette, curaçao, marasquin. — Venez déguster! Aucune comparaison avec certaines liqueurs obtenues avec des essences.
 Prix pour un litre: Fr. 1,25
Grande Droguerie Valaisanne Fessler & Calpini Martigny-Ville

On désire louer une **baraque américaine**
 si possible de 10 à 11 mètres de long. Faire offre desuite avec prix sous M. N. 0.1895 Poste restante, Martigny-Bourg.

A vendre d'occasion **bicyclette** demi-course en bon état. S'adresser au Confédéré. A la même adresse à vendre un **chien policier**

Organisateurs de lotos
 Dans l'intérêt de votre Société, ne faites pas vos achats de **voiture de Bresse** sans demander les prix à **Jean Diana, Martigny-Bourg**

A remettre
 épicerie, vins et liqueurs pr cause départ, petite reprise. Ecrire sous chiffre O 80522 X Publicitas, Genève.

Oeufs frais
 Expédition depuis 5 douzaines. **Roserens Henri, Orsières**



Une loterie avantageuse
 est celle pour la construction des **Eglises d'Ayer et de Sierre**
 2^{me} tirage: 15 décembre

Primes:
 Fr. 30.000.-
 20.000.-
 5.000.-
 1.000.-
 500.- etc.

Total fr. 280.000
 Un gagnant garanti par série
 Prix de la série 10 Nos fr. 10.—
 Prix par billet à 2 Nos fr. 2.—
Résultat immédiat

A découper et envoyer à la **Banque de Commerce et de Crédit S. A., Genève**
 Veuillez me faire parvenir contre remboursement:
 série _____
 billet _____
 Adresse exacte _____
de la loterie AYEY-SIERRE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emprunt fédéral 5 %, 1923, de fr. 100,000,000
remboursable au pair le 15 décembre 1931.

EXTRAIT DU PROSPECTUS :

Prix d'émission: 100 %. Titres à fr. 1000.— Intérêts semestriels: 15 juin et 15 décembre.
Les titres de cet emprunt seront acceptés en tout temps par la Confédération Suisse, au pair, plus intérêts courus, en paiement de l'impôt de guerre.
Berne, le 22 novembre 1923.

Le Département fédéral des finances:
J. MUSY.

Les groupes de banques soussignés ont pris ferme le dit emprunt et l'offrent en **souscription publique du 23 au 30 novembre 1923.** La répartition aura lieu immédiatement après la clôture de la souscription. La libération des titres attribués devra avoir lieu du **5 au 31 décembre 1923,** sous déduction des intérêts à 5 % au 15 décembre 1923. Les souscripteurs recevront, sur demande, des bons de livraison qui seront échangés contre les titres définitifs au cours de la deuxième quinzaine du mois de **décembre 1923.**

Les **domiciles de souscription** figurent sur le prospectus qui peut être obtenu auprès de toutes les banques et maisons de banque.
Berne, Genève, Zurich, Bâle, St-Gall, Fribourg, Liestal et Hérisau, le 22 novembre 1923.

Le Cartel de Banques Suisses.

L'Union des Banques Cantoniales Suisses.

„La Zurich“
Compagnie générale d'assurance sur les accidents et la responsabilité civile à Zurich, cherche pour le canton, un **inspecteur**
sérieux et actif, si possible au courant de la branche; connaissance des deux langues exigée. Conditions avantageuses. Adresser les offres avec curriculum vitae et références à la Direction de la Compagnie à Zurich.

Combustibles
en tous genres et de meilleures provenances
Bois de chauffage et d'industrie
aux meilleures conditions. On se rend à domicile
CH. COQUOZ, EVIONNAZ Téléphone 12

SIROP DYRBA
Contre toutes les affections des voies respiratoires; rhumes, catarrhes, bronchites, influenza, Asthme, etc. Le flacon fr. 3.—
En vente à Martigny à la **Pharmacie Morand** et au dépôt général pour le Valais:
Pharmacie DARBELLAY, SION

DANSE
M. Ch. Bertrand, prof. à Monthey donnera prochainement à **Martigny**
Un cours de débutants: le mercredi de 18 1/2 h. à 20 1/4 h
Un cours supérieur: le mercredi de 20 1/2 h. à 22 1/2 h.
Programme: One Step - Boston - Fox-trot - Tango - Blue.
Délai d'inscription: 8 décembre Prix du cours: fr. 30.—

Travail à domicile
La Fabrique Lecoultre Frères à Lucens, engagerait **tourneurs de creusures de balanciers**, qualités ordinaires et courantes.
S'y adresser de suite.

Prêts
sur hypothèques, nantissement et cautionnements
Obligations à 5%
Banque Coopérative Suisse
Martigny Sierre Brigue

A vendre plusieurs **vaches**
prêtes au veau ou fraîches vélées, chez Alfred Joris, commerce de bétail, Sion.

On demande un ouvrier **cordonnier**
chez Onésime Grange, Fully.

Billes et branches
de noyer et plane, ainsi que quelques wagons de **Bois dur**
en moules sont achetés à de bons prix par la Fabrique de Socques Ch. CLARET, Martigny.

Imprudent
est celui qui se laisse aller à l'imprévoyance. Demandez notre brochure sur l'hygiène intime et conseils discrets, en ajoutant 30 ct. en timbres-poste. Case Dara 430 Rive, Genève.

VINS
Le bon fournisseur
A. ROSSA, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance. Se recommande.

Mme Vve AUBERT
Sage-femme diplômée
Rue de Chantepoulet No 9
Consultations Pensionnaires
Prix très mod. Tél. 63-56 M-BI.

Boucherie Chevaline moderne
1 Mercerie **Lausanne**
Bouilli avec os le kg. Fr. 1.30
Bouilli sans os » 2.—
Rôti sans os » 2.20
Saucisses et Saucissons » 2.50
Viande fumée » 2.20
Salamis » 3.50
Viande pr charcuterie » 1.50

Coffres-forts „Union“
Maison B. Schneider Zurich
Coffres à murer
Trésors pour bureaux
Cassettes incombustibles
Prière demander prospectus à **D. Gobat**, représentant général Galeries du Commerce 63, Lausanne.

CLOSUIT & Co
BANQUE DE MARTIGNY
Correspondants officiels de la Banque Nationale Suisse
MAISON FONDÉE EN 1871

PRÊTS
sur hypothèques, nantissements, cautionnements, etc.
— COMPTES-COURANTS COMMERCIAUX —
TOUTES TRANSACTIONS avec l'ÉTRANGER

CHANGES
aux meilleures conditions
DÉPÔTS
aux taux des Banques de Martigny

Demandez partout **„Griffon“** la meilleure laine à tricoter attache verte
la décatie garantie irrécusable **„Aurora“**

Conférence religieuse
par M. A. GUYOT
Grande Salle de l'Hotel-de-Ville, Martigny
Mercredi 28 novembre 1923, à 20 h. 31 précises
La visite d'un grand roi
Invitation cordiale Entrée gratuite

Tannerie Schmid
Rue du Rhône **SION**
Achat de cuirs, peaux et sauvagines
au plus haut prix du jour

Fabrique spéciale de Cercueils
Hessenmuller Genon Chevallaz S. A.
LAUSANNE Téléphone 92.02
Dépôts de nos cercueils
Dépositaires à
Monthey: Charles Cottet, Tél. 3. **Sierre:** Amos frères
Tél. 16. Martigny: Ph. Lien, ébéniste. Tél. 138.
St-Maurice: Albert Dirac.
Transports funèbres pour tous pays

La Comptabilité brevetée „ELITE“
est la plus simple, la plus claire, la plus précise. Économie de travail de 50%. S'adresser à la **FIDUCIAIRE ROMANDE, Martigny**

On demande **mulet ou cheval**
sage, en hivernage. S'adresser au Café du Progrès, Martigny-Bourg (téléphone 221).

Céphaline
de A.-G. Petitat, ph. Yverdon
est l'**Antinévralgique** préféré sans effet ni sible contre:
Grippe
Maux de tête
Insomnies, etc.
Toutes pharmacies 1.75 la boîte

BOUCHERIE Bovey
CHÂRCUTERIE
Avenue de l'Université 7 **Lausanne**
Viande de bœuf et vache grasse Rôti à fr. 1.50 le 1/2 kg.
Bouilli à fr. 1.25 le 1/2 kg.
Saucisses de ménage fr. 1.25 le 1/2 kg.
Saucissons mi-porc fr. 1.50 le 1/2 kg.
Gendarmés et cervelas à 20 ct. pièce.

Coffres-Forts
tous prix et dimensions
Sécurité complète contre tous risques.
Catalogue franco
Fichet S. A.
4, Rue du Grütli, **Genève**

Viande bon marché
Bouilli, avec os le kg. fr. 1.40
Rôti, sans os 2.40
Saucisses, Saucissons 2.80
Viande fumée, sans os 2.20
Salamis 3.80
Viande désossée pr charcuterie de particuliers, le kg. fr. 2.—
Demi-port payé

Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7 **Lausanne** H. Verrey

Pommes de terre
A vendre
5 wagons pommes de terre du canton de Vaud, à chair blanche jaune. Très bonnes conditions. Ecrire sous P 27446 L Publicitas Lausanne.

Boucherie Rough
Rue de Carouge 36 bis **Genève**
expédie contre remboursement viande de choux du pays depuis 2 kg. 500 et plus.
Bouilli à 2.30 le kg.
Rôti à 2.60
Gras de rognon 1.50
Cuisse ou derrière entier dep. 2.50 le kg.

Avec 1 série à fr. 10.— de la loterie de l'Hôpital d'Aarberg, dont 1 à 2 gagnants sont garantis, et avec lots en détail. à fr. 1.— on peut **gagner** au 3e tirage prochainement les gros lots de **Fr. 50,000** 20,000, 5000, etc. Lots gagnants de fr. 100.— à 2.— de suite payables. Écrivez-vous et commandez immédiatement contre remboursement à l'Agence Centrale à **Berne**, Passage de Werdt 149.

N'y a-t-il pas de quoi pleurer? Une tache sur mes souliers tout neufs! Ce n'est rien mets un peu de **„Tana“** Et cela disparaîtra de suite!

TANA
Crème-Cirage réellement bonne.
Tana S. A., Zurich 5.

La Banque Populaire Valaisanne S. A. à SION
reçoit des dépôts:
Sur obligations de 1 à 3 ans
Sur carnets d'Épargne (dep. 5 fr.)
En comptes-courants, à vue — aux meilleures conditions
Prêts **Changes**
LA DIRECTION.

Widmann Frères
ci-devant F. Widmann & Cie, Fabrique de meubles **SION**
Salles à manger, chambres à coucher, salons, tapis, rideaux, literie complète, etc. etc.
Avant de faire vos achats, demandez nos nouveaux prix

Sœurs Crescentino
Rue de Lausanne **Sion**
ANCIEN MAGASIN PIGNAT
Spécialité d'articles p. bébés
Burnous en véritable tissu des Pyrénées
Jaquettes - Manteaux - Brassières - Chaussons
Bonnets, Costumes en jersey laine, Bas, etc.
Châles de Dames, véritables Pyrénées
Prix avantageux Nouveautés

Imprimés en tous genres
à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

CREDIT SIERROIS
Sierre et Montana
Escompte — Ouverture de crédits
Change — Ordres de Bourse
Dépôts à vue et à terme aux conditions les plus favorables

— Mais mon père?
— Je lui ai déjà parlé de nos projets... Il reste un peu hésitant à cause du manque de fortune; mais ce soir même je reviendrai à la charge et je le rangerai à mon avis... Tranquillise-toi donc, mon cher enfant, et ne gêne pas ton bonheur par d'inutiles inquiétudes.
— Merci, maman... J'étais du reste persuadé d'avance de votre bon vouloir à tous deux... Je ne suis pourtant pas complètement rassuré, car je crains l'opposition de monsieur de Frangy; il ne m'aime pas et m'a parlé d'une façon peu encourageante.
— Bah! tu sais combien il a le caractère bizarre et l'esprit mal fait. Il appartient à cette catégorie de gens qui seraient désolés de s'exécuter de bonne grâce et de dire une parole agréable... Et puis, comme il est méfiant, il a voulu se réserver et ne se prononcer que lorsqu'il serait sûr de notre assentiment. J'ai peine à croire qu'il pousse l'esprit de contradiction jusqu'à refuser un mariage inespéré pour sa fille. Va donc demain au rendez-vous qu'il t'a assigné, sois aimable avec lui, annonce notre très prochaine visite, et tu verras qu'après réflexion il mettra de l'eau dans son vin... ou plutôt dans son vinaigre...
Ainsi qu'elle l'avait promis, madame Serraval s'enferma le soir avec le juge dans sa chambre et lui exposa éloquemment la situation. Pour vaincre les résistances de son mari, il est probable que la pauvre femme fit valoir son indulgente longanimité, et que Marius, ayant de nouveaux péchés sur la conscience,

crut devoir acheter son pardon en se montrant conciliant, car le lendemain matin, avant de partir pour l'audience, Serraval père prit le bras de son fils et l'emmena dans le jardin:
— Eh bien! garçon, lui dit-il, il paraît que tu es amoureux de Simonne de Frangy?... Ma foi, si le père est peu sympathique, la petite est jolie à croquer, et cela fait compensation... J'avais rêvé pour toi un plus brillant mariage, mais ta mère a si bien plaidé en son nom et au tien que j'ai fini par vous adjuger gain de cause... Marie-toi donc, de par Dieu, comme disait Pantagruel à Panurge; quand tu voudras j'irai formuler ta demande.
Ainsi de ce côté, comme Jean l'avait prévu, les difficultés étaient aplanies. Fort de l'assentiment de sa famille, il ne lui restait plus qu'à triompher de l'humeur quinteuse de M. de Frangy.
Les heures d'attente lui semblèrent d'autant plus pénibles que le temps s'était mis à l'orage et que l'électricité répandue dans l'atmosphère ajoutait un énervement tout physique à l'angoisse qui pesait sur son cœur. Les pointes du Lanfont disparaissaient sous d'opaques nuées qui se zébraient d'éclairs et descendaient en coulées noires vers le lac couleur de plomb. Des grondements de tonnerre se répercutaient dans les gorges de Saint-Germain, et une lugubre obscurité enténébrait l'étroit horizon des Charvines. Jean, que sa nervosité prédisposait aux idées superstitieuses, considérait ce trouble atmosphérique comme un pronostic d'insuccès. Il se disait que ce temps orageux rendrait M. de Frangy

plus irritable, moins maniable, moins enclin à la conciliation, et il voyait déjà tout compromis. De violentes averses se succédaient, emplissant la campagne d'un bruit d'éclats lâchés, et le jeune homme avait la sensation de l'écroulement de ses projets d'avenir, s'en allant à vau-l'eau avec cette pluie torrentielle.
Enfin, la tempête s'éloigna, les nuées s'éparpillèrent en flocons blanchâtres au flanc des montagnes, et des coins d'azur se montrèrent çà et là, au milieu de ces tournoyantes fumées. L'ondée avait cessé. Jean en profita pour quitter le chalet et s'élança sur la route du Toron. Avec l'éclaircie, un rassérénement se produisit dans son esprit. Les pressentiments fâcheux et les terreurs se dissipèrent à l'imitation des vapeurs de l'orage. Tout en cheminant sur la route lavée par la pluie, il traitait maintenant de chimériques les craintes qui l'avaient tourmenté. Le père de Simonne, songeait-il, était vaniteux, et le mariage proposé ne pouvait que flatter son orgueil. De plus, en sa qualité d'homme à projets, égoïstement occupé de sa lubie, il ne serait pas fâché de se débarrasser de ses responsabilités familiales et d'avoir ses coudées franches. Il n'était donc pas possible qu'il fût assez fou pour rejeter une demande de tous points avantageuses... Tandis que Jean caressait ces pensées rassurantes, il arrivait près du Toron, à l'endroit où l'on domine Talloires, et s'y arrêta un moment pour reprendre haleine. Le lac, d'un bleu verdissant, riait dans la lumière; les cimes fumaient au-dessus des

prés montueux et des bois lustrés par les ondées. Partant de la Tournette et allant tremper sa base derrière le Roc-de-Chère, un large arc-en-ciel arrodissait sa courbe irisée très haut, par-dessus les Granges et le Toron, qu'il surmontait d'une auréole chatoyante. Jean salua cette arche aux couleurs suvement fondues, comme un fortuné présage d'espérance. Lentement, trois coups tintèrent à l'horloge de l'église. C'était l'heure fixée par le père de Simonne pour l'explication décisive. Jean Serraval, tout d'un élan, parcourut l'allée du Toron et heurta, avec un battement de cœur, à la porte du logis Babette accourut et l'introduisit dans le salon. Il s'attendait à y trouver M. de Frangy et le cherchait des yeux dans la demi-obscurité de la pièce, quand il aperçut Simonne à quelques pas de lui.
Dès l'abord, il fut frappé des traits altérés de la jeune fille et de leur expression de gravité anxieuse.
— Jean, dit-elle d'une voix tremblante, on vous accuse d'une mauvaise action à laquelle je ne veux pas croire... Aussi, quoiqu'il m'en coûte de parler de certaines choses répugnantes, j'ai obtenu de mon père la permission de m'en entretenir, seule avec vous, et faire appel à votre sincérité... Est-il vrai que depuis votre retour, et tandis que vous me demandiez de devenir votre fiancée, vous étiez l'ami-très intime d'une ouvrière qui travaillait ici et chez votre mère... de Philomène Balmette?...